



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

**gynécologie médicale**

Question au Gouvernement n° 1713

Texte de la question

**GYNÉCOLOGIE MÉDICALE**

**Mme la présidente.** La parole est à Mme George Pau-Langevin.

**Mme George Pau-Langevin.** Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé et concerne au plus haut point la vie des femmes.

Partout sur le territoire, nous constatons depuis des années une diminution importante du nombre de gynécologues médicaux en poste. Depuis longtemps aussi, les associations, et singulièrement le comité de défense de la gynécologie médicale, se mobilisent contre les conséquences néfastes de la suppression de la spécialité « gynécologie médicale », alors qu'elle permet l'accompagnement dès le plus jeune âge des femmes dans tous les aspects de leur vie et de leur santé, sexuelle et physique.

Certes, suite à des nombreuses pétitions et manifestations, des postes ont été rouverts – 41 en 2013, 68 en 2015 et 82 en 2018 –, mais cela ne suffit pas pour répondre aux besoins.

Aujourd'hui, 62 % des gynécologues médicaux en exercice ont atteint 60 ans ou plus, et il est difficile de les remplacer en raison du nombre insuffisant de jeunes formés et du peu de reconnaissance accordée à ce diplôme.

Ni les médecins généralistes ni les sages-femmes ne sont réellement en mesure d'assurer correctement le suivi gynécologique des patientes. Les étudiants qui veulent devenir généralistes doivent choisir, au cours de leur formation, entre un stage en gynécologie ou en pédiatrie, c'est-à-dire qu'ils ne passent que quelques mois dans un service de gynécologie à l'hôpital public.

Cette situation est d'autant plus grave que de plus en plus de maternités ferment en province, ce qui est difficile à justifier, tant sur le plan sanitaire que sur celui de l'accompagnement ou de l'aménagement du territoire : les patientes seront contraintes de multiplier les déplacements pour se faire suivre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Jean Lassalle et M. Maxime Minot applaudissent aussi.)*

Que comptez-vous faire pour assurer la qualité du suivi médical gynécologique que les Françaises, et surtout les plus jeunes d'entre elles, sont en droit d'espérer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LR. – M. Jean Lassalle applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Adrien Taquet,** *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* Vous avez raison, nous

payons aujourd'hui vingt ans d'abandon d'une spécialité, la gynécologie, dans notre pays. Depuis son arrivée au Gouvernement, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a commencé à mettre en œuvre les actions nécessaires pour rattraper ce retard.

Tout d'abord, à travers la formation d'un plus grand nombre de gynécologues médicaux grâce à la réforme du troisième cycle des études médicales. 70 postes ont ainsi pu être ouverts l'année dernière, à la suite des ouvertures de postes que vous avez mentionnées.

Ensuite, la ministre a demandé aux agences régionales de santé d'organiser dans leurs programmes régionaux de santé un projet de santé adapté et sur mesure en fonction de l'offre de soins existante, notamment en permettant une meilleure collaboration entre les différentes professions pour assurer une meilleure prise en charge des femmes.

Comme vous le savez sans doute, les médecins généralistes peuvent ainsi effectuer un certain nombre d'actes et de suivis, car ils sont formés à effectuer un frottis ou un dépistage du cancer du sein. Il en est de même pour les sages-femmes.

J'ajoute que la réforme « Ma santé 2022 », dont une partie sera abordée au sein de cet hémicycle à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui débute cet après-midi en commission, permet de mieux répondre aux besoins de gradations de soins pour la prise en charge des femmes.

Dans chaque région, une offre et un parcours de soins seront proposés afin de permettre à toutes les femmes d'accéder à la fois à la prévention, au dépistage et au suivi des maladies gynécologiques.

Soyez convaincue de l'engagement et de la détermination de la ministre Agnès Buzyn, de moi-même et de l'ensemble du Gouvernement pour rattraper ce retard, dont les femmes ne doivent pas être les victimes.  
*(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme George Pau-Langevin](#)

**Circonscription :** Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1713

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mars 2019](#)